



MERCUROL  
VEAUNES

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

### Séance du 24 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 24 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden, conformément à l'article 42 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2021

**Présents** : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

**Excusés** : GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, LAFOND Florian pouvoir à BLAISE Véronique, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel.

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande à l'assemblée d'avoir une pensée affective pour Stéphanie GUILLAUME qui vient de perdre son papa.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Finance – Ouverture anticipée de crédits. Accord à l'unanimité.

#### **RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION**

La mairie a été construite en 1992-1993. Des travaux d'amélioration énergétique sont nécessaires, aussi la commune a décidé, d'adhérer au service Conseil en Energie du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme afin d'obtenir un diagnostic de celle-ci.

Les premières préconisations d'amélioration portent sur le chauffage, l'isolation et le remplacement des menuiseries. Le montant des travaux s'élève à 91 492,85 € HT.

Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter auprès de l'Etat, du Département, de la Région et du SDED, les aides publiques les plus élevées que possible.

#### **INFORMATIQUE DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION**

L'académie de Grenoble a mis en place un nouvel appel à projet dénommé socle numérique dans les écoles élémentaires.

Cet appel à projet vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3).

Il est proposé de reporter ce point lors de la prochaine séance car un travail est en cours avec les enseignants sur le choix de la technologie à installer dans la nouvelle école.

#### **SDED – RENFORCEMENT DE RESEAU A PARTIR DU POSTE LES CHASSIS**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour le renforcement du réseau BT à partir du poste les Chassis suite à la réclamation d'habitants du quartier.

La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 43 355,52 € prise en charge entièrement par le SDED.

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver ce projet de renforcement.

### **FINANCE – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Pour faire face à un éventuel manque de liquidités résultant du décalage entre le paiement des factures et l'encaissement des recettes, notamment des subventions, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit. Celle-ci donne à l'emprunteur un droit de tirage (d'utilisation) des fonds prêtés selon ses besoins.

Le Conseil décide de contracter cette ligne de crédit auprès du Crédit Agricole Centre Est pour 12 mois au taux de 0,40%.

### **FINANCE – MISE EN PLACE DE L'OFFRE DE PAIEMENT EN LIGNE AUX USAGERS**

L'article 75 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 indique que les entités publiques doivent mettre à disposition de leurs usagers un service de paiement en ligne permettant le règlement de leurs dettes (par carte bancaire ou prélèvement).

Cette obligation répond aux attentes des usagers qui plébiscitent le recours à des moyens de paiement dématérialisés, diversifiés et accessibles à toute heure et à distance.

A ce jour, la commune ne propose aucun paiement en ligne à ses usagers pour les régies de location de salle/photocopies/foires et marché.

S'agissant des recettes du budget principal et du CCAS, essentiellement locations et portages de repas, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose l'offre de paiement en ligne PAYFIP (anciennement TIPI) qui permet à l'usager de régler sa dette communale soit par carte bancaire, soit par prélèvement (ponctuel unique). Les deux moyens de paiement sont indissociables et ce sont les usagers qui choisissent, librement et sans frais, de payer par carte bancaire ou par prélèvement SEPA.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe du paiement en ligne des titres de recettes et factures des régies « location de salles » et « Foire et Marchés » via le dispositif PayFiP et ce à compter du 1er avril 2021 et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFiP avec la DGFIP.

### **PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE A LA BIBLIOTHEQUE**

Suite à la construction de la nouvelle bibliothèque et afin d'assurer son futur développement, il devient nécessaire de créer un poste permanent d'agent de bibliothèque.

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint du patrimoine (Filière culturelle - Secteur patrimoine et bibliothèques) à 23 heures par semaine à compter du 1er août 2021.

### **PERSONNEL – MODIFICATION DU POSTE DE L'AGENT INTERCOMMUNAL**

La secrétaire de mairie qui travaillait à la mairie de Veunes avant la création de la commune nouvelle à raison de 10 heures par semaine souhaite, à la demande de la commune de Chavannes où elle effectue le reste de son temps de travail, diminuer ses heures dans notre collectivité à 5 heures par semaine.

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe (filière administrative) à raison de 5 heures/semaine. Le poste de 10 heures sera supprimé après l'avis de la Commission Technique du Centre de Gestion de la Drôme

### **CREATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Le souhait de la commune de créer un marché hebdomadaire a reçu un accueil favorable des administrés suite à l'enquête réalisé en décembre 2020 et janvier 2021. Ceux-ci ont montré un intérêt majoritaire pour l'installation d'un marché le dimanche matin.

La présidente de la Fédération Nationale des Marchés de France a émis un avis favorable à la création d'un marché hebdomadaire sur notre commune le dimanche matin à condition que le futur marché soit ouvert à tous les acteurs des marchés (commerçants, artisans).

Le conseil décide donc de créer un marché communal hebdomadaire le dimanche matin sur la place de la République à compter du 11 avril 2021 et autorise M. le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement général.

### TARIFS REGIE DE RECETTES – FOIRE ET MARCHES

Suite à la création d'un marché communal hebdomadaire, le Conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la régie de recette « Foire et Marchés » ainsi :

- **Emplacements pour les marchands ambulants et forains :**
  - Abonné au trimestre, sans électricité = 0,70 € par mètre linéaire et par marché
  - Non abonné, sans électricité = 1,20 € par mètre linéaire et par marché
- **Vente occasionnelle, type camions outillage** = Forfait de 30 € par jour
- **Installation des cirques et spectacles divers** = Forfait de 50 € pour l'installation + 20 € par jour si électricité et eau utilisés.

### FINANCE – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Sur cette base, le Conseil autorise à l'unanimité l'ouverture anticipée en dépense d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits suivants :

- Opération n° 117 « Eclairage public » article 21538 : 20 000 €
- Opération n° 119 « Travaux Divers » : Article 2158 : 20 000 €

### INFORMATIONS DIVERSES

- Le **Nettoyage de printemps** aura lieu le 20 mars 2021. Christophe FAURE lance l'idée de mise en place de brigades de quartier constituées de 6 personnes et pilotées par un conseiller municipal. Il se charge de l'organisation.
- Les **élections Départementales et Régionales** auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h35

Le Maire,  
Michel BRUNET

